

Conseil Municipal du 15 décembre 2011

Compte-rendu

L'an deux mille onze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bourg des Comptes se sont réunis à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre DANO, Maire, après avoir été convoqués conformément aux articles L2121-10, L2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2011

Membres présents : Pierre DANO, Christian LEPRETRE, Yannick LEGOURD, Annick HOUGUET, Michel BACHELOT, Léon BONBOIS, Philippe GAULTIER DE CARVILLE, Anne MENS, Annaïg PLANTEC, Angélique ROUX, Jean-Luc BEAULIEU, Stéphane ROBERT, Christèle POTTIER, Laurent DEHOUCK, Yves LEBON, Yvonne COTTAIS

Membres absents : Pierre LAURENT, Yvon LEMONNIER
excusés :

Monsieur Stéphane ROBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Intégration dans le domaine public des parcelles formant passage de la Fontaine

La Commune de Bourg des Comptes a lancé la réorganisation de la nomenclature des voies communales sur l'ensemble de son territoire et, entre autres, les parcelles cadastrées AB 32 et AB 705 formant le passage de la Fontaine pour laquelle sera appliqué l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme permettant le classement d'office après enquête publique.

Par délibération en date du 8 novembre 2011, le Conseil Municipal :

- a adopté le dossier élaboré par le Cabinet de géomètre Terragone
- a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement et classements listées dans ce dossier
- a donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 18 jours consécutifs du 25 novembre 2011 au 12 décembre 2011 inclus, suivant arrêté de Monsieur le maire en date du 9 novembre 2011 et publié le même jour. Monsieur ROLLAND Joseph ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal :

- Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
 - le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10 modifiés par le Décret n° 2005-361 du 13 avril 2005,
 - le Code de la voirie routière, notamment les articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9,
 - la Loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit,
 - la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2011 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

- l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 novembre 2011 soumettant à enquête publique le dossier de classement dans le domaine public communal des parcelles formant le passage de la Fontaine,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2011 donnant un avis favorable sans observation.

- Considérant :
- que les conditions requises pour le classement d'office des parcelles formant le passage de la Fontaine listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,
 - qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de Bourg des Comptes,
- procède au classement d'office des parcelles concernées par le dossier soumis à enquête publique ;
 - approuve, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal des parcelles susmentionnées.

Classement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 8 novembre 2011 approuvant le tableau de classement des voies communales, établi par le cabinet de Géomètre Terragone, à soumettre à enquête publique. Cette enquête s'est déroulée du 25 novembre 2011 au 12 décembre 2011. Une seule observation a été faite durant cette enquête pour que le chemin rural n° 213 soit déclassé.

Monsieur le Commissaire-enquêteur n'a pas donné d'avis sur cette requête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas donner suite à la requête susmentionnée ;
- accepte le classement définitif de la voirie, récapitulé dans le tableau annexé à la présente, à savoir :

- Voies communales rurales.....	36 247 mètres
- Voies communales urbaines.....	10 425 mètres
- Chemins ruraux.....	37 641 mètres
- chemins urbains.....	2 208 mètres
- pistes cyclables.....	605 mètres
Soit un longueur de voirie globale de 87 126 mètres	

Il est précisé qu'au terme de ce classement, le linéaire de la voirie communale a été augmenté d'environ 2 kilomètres.

Dénomination de voies

Dans le cadre des travaux de classement de la voirie et comme cela a été indiqué lors du dernier conseil, il est nécessaire de donner un nom à trois voies urbaines avec les propositions suivantes :

- de la rue du Camping pour accéder à la parcelle A 1841 : impasse des Carrières
- entre la rue de la Visnonia et la rue du Camping : passage de la Vilaine
- de la rue de la Gare à la rue des Pinsons : passage du Ferblantier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions susmentionnées.

ACSOR - Rapport d'activités 2010

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2010 de l'ACSOR dont un exemplaire a été transmis par mail à chaque conseiller. Il rappelle que ce rapport, adopté en Conseil Communautaire le 3 novembre dernier, doit être présenté aux conseillers municipaux de chacune des communes membres.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport d'activités 2010 de l'ACSOR.

Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon - Rapport d'activités 2010

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon pour l'année 2010 dont un exemplaire a été transmis par mail à chaque conseiller. Il rappelle que ce rapport, adopté en Comité Syndical, doit être présenté aux conseillers municipaux de chacune des communes membres.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon pour l'année 2010.

Monsieur le Maire indique qu'il a été informé lors d'une réunion du Syndicat Intercommunal du Semnon d'une directive européenne qui veut supprimer les déversoirs et les petits barrages érigés pour faire fonctionner les moulins. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à ces suppressions qui augmenteront les risques d'inondation et entraîneront à terme la disparition des moulins et précise qu'il apportera une attention particulière au suivi de ce dossier.

Réfection du bourdon de l'église

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rénovation de l'église en 2006, le bourdon de l'église (grosse cloche de 2 759 kg) est silencieux. Une proposition pour sa remise en état a été demandée à l'entreprise BODET, spécialisée dans ce type d'intervention. Les travaux sont estimés à 12 945 € HT soit 15 482.22 € TTC.

Après renseignement auprès du Conseil Général (Agence Départementale de Bain de Bretagne), il s'avère que ces travaux, assimilés à des travaux d'entretien, ne pourront bénéficier de subvention.

Monsieur le Maire précise que la Fondation du Patrimoine Bretagne a été contactée pour aider à financer, par le biais d'une souscription, les travaux restant à la charge de la commune. Pour lancer cette souscription, le Conseil Municipal doit au préalable valider les travaux à réaliser ainsi que le budget de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande des précisions complémentaires quant à cette souscription et décide de reporter sa décision. Le Conseil Municipal souhaite notamment savoir dans quelle mesure la commune est engagée si la souscription ne couvre pas les travaux à sa charge.

Réaménagement de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BACHELOT, Adjoint en charge de la commission « Bâtiments ».

Monsieur BACHELOT rappelle que la commission « Bâtiments » travaille sur un projet de création de logements adaptés aux personnes âgées dans l'ancienne mairie, rue de la Gare. Avant d'en poursuivre l'étude, Monsieur BACHELOT souhaite connaître la position du Conseil Municipal.

Plusieurs solutions sont évoquées :

- la vente du bâtiment, estimé par le service des Domaines à 270 000 € en 2005, avec pose de conditions pour lui conserver son caractère et sa façade (voir dans quelle mesure cela est possible) ;
- la création de logements destinés à la location ou à la vente. Il pourrait s'agir de logements sociaux ou de logements destinés aux personnes âgées. En cas de vente, voir si la vente en l'état futur d'achèvement est possible.
- la réalisation d'une opération mixte couplant espaces commerciaux et logements ;

Au terme de la discussion, il est proposé, avant de décider de la destination à donner à ce bâtiment, de se renseigner plus avant sur ce qu'une commune peut faire ou ne pas faire en la matière.

Budget communal 2011 - Décision Modificative de crédits n° 3

Monsieur le Maire présente, sur proposition de la commission « Finances », réunie le 5 décembre 2011, la décision modificative de crédits n° 3 laquelle s'établit comme suit :

- Investissement :	020	Dépenses imprévues.....	(-) 8 000
- dépenses :	16411	Emprunts en euros.....	430
	202	Frais documents d'urbanisme.....	2 000
	2111	Acquisition de terrains.....	(-) 65 000
	2183 - 37	Informatique de la mairie.....	14 000
	2188 - 47	Matériel divers.....	8 400
	2031 - 163	Frais d'études pour la médiathèque.....	20 000
	2313 - 163	Construction de la médiathèque.....	284 133
	2313 - 87	Travaux de bâtiments.....	(-) 1 500
	2315 - 160	Rue de la courbe.....	2 447
	2315 - 162	Eclairage public.....	7 500
- recettes :	021	Autofinancement.....	48 407
	10222	FCTVA.....	11 263
	10223	Taxe Locale d'Equipement.....	11 000
	1311 - 163	Subvention Etat pour la Médiathèque.....	171 676
	1323	Forfait départemental pour la voirie.....	(-) 1 787
	1323 - 158	Départements.....	(-) 676
	1323 - 162	Départements.....	2 260
	1325 - 162	Groupements de collectivités.....	2 267
	1332	Amendes de police.....	18 000
	2138	Vente d'un bâtiment modulaire.....	2 000
- Fonctionnement :	023	Virement en investissement.....	48 407
- dépenses :	6042	Achat presta° service sauf terra.....	5 000
	60621	Combustibles.....	6 000
	60622	Carburants.....	3 000
	60623	Alimentation.....	3 000
	6067	Fournitures scolaires.....	1 000
	6068	Autres matières & fournitures.....	24 400
	6152	Entretien de terrains.....	1 000
	6156	Maintenance.....	15 000
	617	Etudes et recherches.....	7 000
	618	Versements à des organismes de formation.....	(-) 5 000
	6411	Personnel titulaire.....	(-) 13 000
	6413	Personnel non titulaire.....	13 000
	65748	Subvention aux associations.....	6 531
	66111	Intérêts réglés à l'échéance.....	(-) 15 000
- recettes	6419	Remboursement rémunérations de personnel.....	2 700
	7067	Redevance restaurant scolaire.....	10 000
	722	Travaux en régie.....	15 000
	7311	Contributions directes.....	7 500
	7322	Dot. de solidarité communautaire.....	3 533
	7323	F.N.G.I.R.....	7 326
	7381	Taxe additionnelle droits de mutation.....	38 570
	7388	Autres taxes diverses.....	5 333
	74718	Autres.....	9 000
	74741	Participation Saint - Senoux pour jeunesse... ..	21 000
	7478	Autres organismes.....	5 000
	748313	Dotation compensation réforme TP.....	(-) 7 326
	74832	Attributions du FDTP.....	(-) 25 198
	758	Produits divers de gestion courante.....	7 900

Invité à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative de crédits n° 3 telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, indique que la commission « Finances » a décidé de mettre en place des systèmes de contrôle pour suivre plus en amont les dépenses de fonctionnement. En effet, certaines dépenses ont explosé en 2011, notamment les postes « maintenance » ou « combustibles », sans qu'aucune alerte n'ait été faite. Monsieur LEGOURD précise que ces outils de contrôle ne signifient en rien que l'argent est mal dépensé. Il s'agit simplement, dans un contexte financier tendu, de mettre en place des outils pour mieux maîtriser les dépenses.

Echange de terrains à la Courbe

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé de procéder à un échange de terrains à la Courbe sur les bases suivantes :

- cession à la Commune par Monsieur LOPION et Madame ROUX de la parcelle A n° 418 de 35 m² avec le hangar qui est implanté dessus ;
- cession à Monsieur LOPION et Madame ROUX par la Commune de la parcelle A n° 1893 de 35 m² sur laquelle la Commune a implanté un hangar de 19 m² ;
- accès piéton pour Monsieur LOPION et Madame ROUX à leur parcelle par la rue du Camping après mise en place d'un droit de passage ;
- accès véhicule pour Monsieur LOPION et Madame ROUX à leur parcelle par le passage du Gué après mise en place d'un droit de passage.

Monsieur le Maire indique qu'une hypothèque existe sur la parcelle de Monsieur LOPION et Madame ROUX concernée par l'échange. En conséquence et pour que l'opération soit sans frais pour Monsieur LOPION et Madame ROUX, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de dispenser Monsieur LOPION et Madame ROUX d'effectuer la mainlevée, et dans ce cas, la garantie reste à courir jusqu'au 10 mars 2016 ;
- ou de prendre en charge les frais de mainlevée (estimés à 200 €).

Avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur cette question, Madame Angélique ROUX, conseillère municipale, est invitée à quitter la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dispenser Monsieur LOPION et Madame ROUX d'effectuer la mainlevée et charge Monsieur le Maire d'en informer Maître L'OLLIVIER, notaire à BRUZ.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire indique que la commune a été informée, par courrier en date du 12 septembre 2011, du contrôle de ses comptes pour les exercices 2005 à 2009. Il précise que, par ordonnance de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes en date du 15 novembre 2011, les trésoriers qui se sont succédés sur la période, sont déclarés déchargés de leur gestion.

Loyer du logement de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par le comité de soutien à une famille en difficulté pour disposer du logement communal inoccupé au 28 rue de la Gare. Ce comité de soutien est représenté par Madame HIPEAU Roselyne, domiciliée au 51 rue de la Courbe à Bourg des Comptes. Cette location serait à titre précaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011/2012.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 300 €, hors charges. Tous les frais seraient pris en charge par le comité de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- la location du logement vacant du 28 rue de la Gare au Comité de soutien à une famille en situation difficile, comité de soutien représenté par Madame HIPEAU Roselyne, domiciliée au 51 rue de le Courbe à Bourg des Comptes ;
- fixe le prix du loyer mensuel à 300 € hors charges.

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF

Monsieur le Maire rappelle que le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance au 31 décembre 2010, les partenaires concernés, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine (CAF) et les communes de Bourg des Comptes et Saint-Senoux, ont travaillé à son renouvellement. L'ensemble des actions couvertes par le dispositif sont prévues dans une nouvelle convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Enfance Jeunesse par la CAF. Conclue pour une durée de quatre ans, elle prend effet au 1er janvier 2011 pour s'achever le 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine pour la période de 2011-2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ;
- d'imputer la recette en découlant pour la commune, au budget général, au chapitre 74, article 7478.

Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été donnée :

- Arrêté du 30 novembre 2011 portant renonciation à l'exercice du Droit De Préemption Urbain Pas d'exercice du Droit De Préemption Urbain sur la propriété sise 4 allée de la Pomme d'Api, (prix de 135 000 €) ;
- Arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant renonciation à l'exercice du Droit De Préemption Urbain sur la propriété sise à la Touche (prix de 100 000 €) ;
- Arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant renonciation à l'exercice du Droit De Préemption Urbain sur la propriété sise 3 rue des Nouettes (prix de 55 000 €) ;
- Arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant renonciation à l'exercice du Droit De Préemption Urbain sur la propriété sise 35 rue de la Gare (prix de 30 000 €).

Questions et informations diverses

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des membres désignés pour siéger à cette instance :

Titulaires :

Monsieur Yvon LEMONNIER - 12 rue des Nouettes

Monsieur Alain HERSENT - 8 Clos du Domaine

Suppléants :

Madame Monique CHEVALIER - La Caltais

Monsieur Raymond BROSSAIS - Le Peltar

Extension de l'École Publique

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de décider rapidement d'une organisation pour la rentrée prochaine afin de disposer d'au moins deux classes supplémentaires à l'école publique. Plusieurs solutions sont envisageables :

- l'installation de locaux provisoires de type préfabriqué ou la construction de deux classes dans l'enceinte du groupe scolaire actuel ;
- l'utilisation des deux classes en pierre sous le préau dans l'ancienne école primaire.

Monsieur le Maire rappelle que 11 classes ont été réalisées dans le groupe scolaire, inauguré en septembre 2009 et que 12 classes sont en service depuis la rentrée de septembre 2011 dont une dans la bibliothèque. Les perspectives quant à l'évolution des effectifs scolaires font apparaître un besoin de 15 classes en 2013 puis une diminution des besoins en 2016 (14 classes), 2018 (13 classes) et 2020 (11 classes). Même si l'analyse n'est pas forcément pertinente au-delà de 5 à 6 ans, il convient de se positionner rapidement sur la solution la plus adéquate.

Micro-crèche privée

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de micro-crèche privée est prévu sur la commune. Cette structure d'accueil collectif des tous petits viendra compléter l'offre de garde à domicile assurée par les assistantes maternelles. Ce projet nécessite un terrain d'environ 500 m². Il est proposé de leur vendre une parcelle à la Janaie au prix de 40 € le m². A noter qu'une autre personne a pris contact avec la commune pour un projet de micro-crèche mais dans des locaux en location.

Monsieur Pierre DANO, Maire :

- indique qu'il a rencontré un responsable de la Société Générale pour l'installation d'un distributeur d'argent sur la commune. Il demande à chacun de réfléchir à un positionnement possible à proximité de places de stationnement et souhaite que des propositions soient faites lors d'un prochain conseil ;
- propose de réfléchir sur les différents points à étudier avant de lancer une procédure de révision simplifiée ou de modification du PLU ;
- précise qu'un courrier sera adressé à la famille Porteu leur demandant de retourner leur accord pour un échange de terrains dans le secteur de la Janaie ;
- rappelle que la cérémonie des vœux est prévue à la salle des Fêtes des Noës le vendredi 6 janvier 2012 à 19 heures ;
- propose de fixer la prochaine réunion du Conseil Municipal au mardi 10 janvier 2012.

Monsieur Christian LEPRETRE, Adjoint :

- précise qu'un compte-rendu de la dernière commission « voirie » sera établi.

Monsieur Léon BONBOIS, Adjoint :

- informe le Conseil Municipal que la prochaine Fête Intercommunale de la Musique se déroulera à Bourg des Comptes le 23 juin prochain sur le site de la Courbe ;
- rend compte de la soirée du Téléthon du 3 décembre dernier qui, cette année, s'est déroulée de manière différente puisqu'aucune animation n'a été prévue dans la journée. Environ 1 500 € de dons ont été collectés (don du Comptoir Paysan en sus).

Concernant la future Médiathèque, Monsieur Stéphane ROBERT intervient pour préciser que le coût des aménagements extérieurs, estimé à 71 625 € HT, lui semble élevé même si la topographie du terrain nécessite d'importants travaux de remblai et déblai pour réduire la pente et favoriser le cheminement. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée au projet dans son ensemble pour la réduction des coûts, notamment par le biais des matériaux utilisés.

Madame Annick HOUGUET, Adjointe :

- rend compte d'un projet de classe « Découverte » qui concernerait 49 élèves de CM1/CM2 de l'école publique. Il resterait 2 200 € à financer sur ce projet dont le coût est estimé à 12 600 €. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil ;
- précise qu'une commission « Cantine » a été organisée avec les acteurs du temps de midi. A notamment été évoquée une modification du règlement (actuellement les sanctions tombent trop vite sans que les parents soient informés).

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint :

- indique qu'une réponse a été adressée au Préfet suite à son courrier du 3 décembre dernier concernant l'état des finances de la commune. Des éléments de réponse lui sont apportés concernant notamment l'augmentation des annuités d'emprunt en 2010 et l'augmentation des frais de personnel en 2009 ;
- précise que la commission « Finances » travaille sur la question de la création de lotissements par la commune. C'est une piste qu'il convient d'approfondir. Elle permettrait à la commune de dégager de nouvelles recettes ;
- fixe la date de la prochaine commission « Finances » au 9 janvier 2012 à 20 heures (à l'ordre du jour : l'extension de l'école publique, le budget 2012 « Enfance Jeunesse » et la préparation du budget communal 2012).

Autres dates à retenir :

- Plan Communal de Sauvegarde : réunion le 7 janvier 2012 à 10 heures
- Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : réunion le 11 janvier 2012 à 20 heures

Au terme de la réunion, est posée la question de la réouverture du local jeunes « Le Squatt ». Il est précisé que ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

-